

COVID 19

Mesures mises en œuvre par Pornic agglo Pays de Retz - #4

Situation au 17 avril 2020

NOTE D'INFORMATION AUX ELUS DE LA COLLECTIVITE

Dans ce contexte de confinement général et pour faire face à cette crise sanitaire majeure et inédite du COVID-19, les équipes de Pornic agglo Pays de Retz restent totalement mobilisées pour maintenir la continuité des services publics tout en s'assurant du respect des consignes de confinement à savoir éviter au maximum les déplacements et les regroupements et faire en sorte que le personnel communautaire puisse, au maximum, rester confiné à son domicile.

Cette situation exceptionnelle a nécessité des dispositions, elles aussi exceptionnelles, qui sont travaillées quotidiennement avec le Président et les Vice-présidents.

Vous trouverez à suivre, les actions nouvelles mises œuvre, depuis le 10 avril 2020 :

Acquisition de masques :

Jeudi 16 avril 2020, s'est tenu un conseil des maires, dans le cadre d'une conférence téléphonique, relatif à la question de l'acquisition de masques.

Décision :

- **Masques chirurgicaux** pour un usage dédié aux agents des services publics, à l'appui aux entrepreneurs, artisans, commerçants, Suite à un recensement effectué auprès des communes, un groupement de commande, porté par la communauté d'agglomération, est lancé pour l'acquisition de 130 000 masques. Coût unitaire du masques 0,35 € + frais de livraison et de douane (importation de Chine). Refacturation aux communes.
- **Masques en tissu pour une distribution « grand public ».** Souhait d'une acquisition portée par la communauté d'agglomération pour 65 000 masques en tissu lavables et réutilisables. Acquisition auprès d'une entreprise de confection locale : coût unitaire 3,80 € HT

Services et équipements publics communautaires :

1. **Les transports scolaires :** pas de changement sur l'organisation du service
2. **Le transport à la demande :** pas de changement sur l'organisation du service
3. **Les structures d'accueil de la petite enfance et l'enfance et de la jeunesse :** pas de changement sur l'organisation, les structures restent fermées sauf pour l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, notamment pour les parents seuls

Un dispositif spécifique de continuité de service a été mis en place afin d'assurer l'accueil des enfants des personnels soignants, en semaine et le weekend, en lien très étroit avec les communes, l'Inspection de l'Education Nationale et la Direction de l'Enseignement Catholique.

Ce dispositif évolue et doit être adapté au gré des décrets et arrêtés ministériels ainsi qu'en fonction des besoins des familles. Il est évidemment susceptible de modifications en fonction du nombre d'enfants, du positionnement de l'Education Nationale pour les week-ends, et évidemment de l'évolution des dispositifs sur la sécurité sanitaire.

3.1- POUR LES ENFANTS SCOLARISES :

Pour les demandes de garde d'enfants scolarisés pendant les vacances scolaires, les parents doivent contacter les services de Pornic Agglo : Amaury Garand : 06.32.05.82.45 ou Sylvie Baty 06.72.31.31.67

3.2- POUR LES ENFANTS DE 0 à 3 ANS NON SCOLARISES :

Pour les demandes d'enfants de moins de 3 ans pas encore scolarisés, en semaine ou les week-ends, les parents doivent contacter les services de Pornic Agglo : Leslie Nicolon 06.43.07.49.82 ou Sylvie Baty 06.72.31.31.67

3.3- POUR LA JEUNESSE :

Le PIJ (Point Information Jeunesse) reste ouvert téléphoniquement aux coordonnées habituelles. En cette période particulière où les déplacements sont limités, les jeunes de 16 à 25 ans peuvent continuer à solliciter le PIJ pour trouver des informations sur tous les sujets qui les concernent ou les intéressent (fermeture du 20 au 24 avril 2020)

4. **Le service Relais Assistantes Maternelles intercommunal (RAM) :** pas de changement sur l'organisation du service
5. **Le CLIC :** pas de changement sur l'organisation du service, seules les visites à domicile sont suspendues
6. **Les Gens du Voyages :** pas de mouvement de groupe sur le territoire cette semaine

Un travail est engagé avec les services de l'Etat sur la gestion de gens du voyage présents sur le territoire :

- Un groupe installé à St Michel Chef Chef – place du marché de Tharon
 - Une famille sur l'aire d'accueil de St Michel Chef Chef
 - Deux familles sur les terrains des Grandes Landes à Pornic (terrain familiaux)
7. **Le Point d'Accès au Droit :** pas de changement sur l'organisation du service
 8. **Le CISPD :** pas de changement sur l'organisation du service
 - [Page dédiée site Pornic Agglo : violences intrafamiliales](#)
 9. Les équipements sportifs et de loisirs sont fermés depuis du lundi 16 mars 2020 pour une durée indéterminée
 10. **La gestion des déchets :** pas de changement sur l'organisation des services
 - [Page dédiée site Pornic Agglo : déchets](#)
 11. **Le développement économique :** pas de changement sur l'organisation des services
 - [Page dédiée site Pornic Agglo : aides économiques](#)
 - [Page dédiée site Pornic Agglo : carte dynamique – producteurs locaux](#)

Les marchés alimentaires : réouverture progressive

- Mardi 14 avril, s'est tenue une conférence téléphonique avec les maires et maires délégués des 8 communes concernées par la fermeture des marchés alimentaires de plein air afin d'échanger sur la procédure de réouverture dérogatoire.
- Orientations prises au regard du discours du Président de la République du lundi 13 avril et des retours d'expérience de la commune de Ste Pazanne sur la réouverture de son marché et de la commune de Préfailles sur la réouverture de l'agence postale.

- A l'unanimité, les communes décident de solliciter une dérogation pour la réouverture des marchés alimentaires, en conformité avec les préconisations d'organisation de la Préfecture, permettant le respect de la distanciation sociales et des gestes barrière. Les communes s'accordent sur une réouverture progressive sur la 2^{ème} quinzaine d'avril.

12. Le service instructeur : pas de changement sur l'organisation des services

Reprise partielle de l'activité d'instruction depuis le mardi 14 avril 2020 (équipe réduite – 3 agents) :

Objectif : instruire les dossiers stockés aujourd'hui au sein du service instructeur (avant période de confinement) ainsi que les dossiers déposés dans les communes par les pétitionnaires depuis le 12 mars.

Rappel : Les communes sont invitées à venir déposer les dossiers reçus en communes depuis le confinement le vendredi matin à l'Agglo après avoir prévenu l'agent d'accueil au 02 51 74 07 16.

Evolution réglementaire : l'ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions en matière de délais pour faire face à l'épidémie de covid-19 est venue apporter un peu de souplesse dans les délais d'instruction :

- Délais d'instruction

Les délais d'instruction reprendront leur cours dès la fin de l'état d'urgence sanitaire (24/05) – et non plus un mois plus tard. Même régime pour les délais relatifs au droit de préemption dans le cadre des déclarations d'intention d'aliéner : le mois tampon disparaît.

- Les délais de recours :

Les délais de recours à l'encontre des autorisations d'urbanisme sont finalement suspendus – et non plus prorogés comme le prévoyait la première ordonnance. Dès le 24 mai, ces délais reprendront pour le nombre de jours qui restaient à courir au 12 mars – une période « *sanctuarisée* » de 7 jours minimum étant prévue dans tous les cas pour préserver l'exercice effectif des recours. A noter que ces mêmes délais s'appliquent aux déférés préfectoraux.

13. Communication : pas de changement sur l'organisation des services

L'Etat a rappelé le rôle essentiel des collectivités pour informer la population et diffuser les bonnes pratiques, pour répondre à cette obligation, le service communication est mobilisé pour notamment :

- diffuser les bonnes pratiques,
- informer les habitants sur la situation des services communautaires,
- relayer les informations de nos partenaires, utiles dans cette période de crise

Actions engagées :

- Transmission des communiqués de presse régulièrement
- Mise à jour quotidienne du site internet : <http://www.pornicagglo.fr/covid19/>
- Communication quotidienne sur la page Facebook de Pornic Agglo : <https://www.facebook.com/pornicagglo/>

Organisation des services communautaires : pas de changement sur l'organisation des services

- Les cadres, directeurs et responsables de service restent joignables à leurs numéros habituels (portable et/ou fixe transféré, et messagerie électronique).
- Le télétravail a été instauré pour tous les agents dont les missions sont réalisables à distance et les solutions matérielles ont été déployées. A ce jour, la plupart du personnel peut travailler depuis son domicile.
- Tous les numéros d'accueil sont joignables : accueil général (ligne siège Pornic et site Ste Pazanne), accueil déchet, accueil pôle eau, accueil instruction, CLIC, transport à la demande ... aux numéros habituels.
- Tous les services supports restent mobilisés et joignables, la dématérialisation permet de traiter les dossiers à distance : le service finances/comptabilité (engagement des dépenses et le règlement des factures), le service RH (contrat urgent, suivi situation des agents, paye), service marchés publics (relation avec les entreprises), le pôle technique (suivi des bâtiments, maintenance informatique, ...), ...

Tous les bâtiments et services communautaires sont physiquement fermés au public mais restent totalement accessibles par téléphone ou par mail.

*Angéline PRIOU
Directrice Générale des Services
10 avril 2020*

Relevé des décisions prises dans le cadre des délégations au Président :

La loi d'urgence instaure un mécanisme d'information, à l'attention des élus du 1^{er} tour dont l'entrée en fonction est différée, sur les décisions prises par le Président, dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire. (Délibération 2017-03 du 5 janvier 2017 portant délégations du Conseil communautaire au Président et au Bureau).

Pas de nouvelle décisions prise depuis le 10 avril.